

Accord sur la formation et le développement des compétences dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif

La CFDT et La CGT donnent leur accord

Paris, le 30 Septembre 2020 – Le 2 juin 2020, AXESS, la Confédération des employeurs du secteur, proposait un texte à la signature des organisations syndicales. Après de nouvelles négociations, le 9 Septembre 2020, la CFDT et la CGT, qui représentent à elles seules plus de 73 % des salariés du secteur, ont signé cet accord.

Ce dernier permet de mettre en œuvre un nouveau dispositif de formation, opérationnel dès 2021, garantissant aux employeurs le temps nécessaire à la préparation de leur Plan de Développement des Compétences.

Axess confirme ainsi sa volonté de défendre une politique dynamique d'emploi et de développement des compétences, à même de répondre aux enjeux d'évolutions et de transformations des métiers. A l'aide d'un effet de levier conçu à partir des dispositifs de financement légaux existants (CPF, apprentissage, etc...), ce texte permet de renforcer les politiques des employeurs du secteur.

Une dynamique solidaire au bénéfice de tous les salariés

Cet accord s'inscrit dans une démarche à multi-niveaux. Le premier consiste à mettre l'accent sur l'apprentissage afin d'en permettre le développement progressif allant jusqu'à plus de 4 000 apprentis en 2022 avec un taux de recrutement post apprentissage de 50%.

Le second prévoit un dispositif d'évolution des compétences pour les salariés, sans ou à faible qualification, souvent à temps partiel et sous contrat à durée déterminée.

Ce nouvel accord, soumis à extension, bénéficiera à l'ensemble des employeurs et salariés du secteur sanitaire, social, médicosocial à but non lucratif, y compris ceux ne dépendant d'aucune convention collective - soit environ 200 000 salariés hors du champ conventionnel couvert par le secteur. Il contribuera à l'évolution de la qualification, de la professionnalisation et de la formation par alternance.

Contacts presse :

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles –
maryse.dewever@fehapp.fr - 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Nina Plantin - Chargée de relations publiques - nina.plantin@fehapp.fr - 01 53 98 95 44



A propos d'Axess

AXESS traduit la volonté de quatre organisations, La Croix-Rouge Française, la FEHAP, Nexem et Unicancer, de s'unir pour répondre aux défis majeurs qui s'imposent au secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif. Ensemble, elles portent une ambition commune dans la structuration et la promotion du secteur auprès des pouvoirs publics et des instances nationales de formation.

Au sein d'AXESS, tout en conservant leur identité propre, les quatre fédérations travaillent à la convergence des environnements conventionnels pour renforcer l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement ainsi qu'au développement de l'innovation.

Elles affirment l'identité du secteur au sein de la grande famille des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Elles représentent :

- Plus de 15 400 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux privés non lucratifs
- Près de 600 000 salariés
- 3 766 000 millions de personnes accueillies chaque année.

Pour plus d'informations, consultez notre site : www.axess-asso.fr

Contacts presse :

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles –
maryse.dewever@fehapa.fr - 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Nina Plantin - Chargée de relations publiques - nina.plantin@fehapa.fr - 01 53 98 95 44